

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 017-1392/16/CM

■ Approbation de la création de l'opération et de l'affectation d'une autorisation de programme concernant les études pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Marseille de Sainte Marguerite Dromel vers Saint Loup

MET 16/2239/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger la ligne 2 du métro de la station Sainte-Marguerite Dromel vers Saint Loup et de créer un pôle d'échanges supplémentaire pour favoriser l'intermodalité des différents moyens de transports en communs et réduire le nombre de véhicules particuliers accédant au Centre-Ville de Marseille.

Ce projet est inscrit comme un objectif prioritaire dans le Plan de Déplacements Urbains approuvé en juin 2013 par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Il s'inscrit dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- Les secteurs desservis par le prolongement (dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille) seront reliés à l'ensemble du réseau de TCSP de la ville, et notamment à ses principaux pôles d'échanges : Sainte Marguerite Dromel (métro ligne 2 et projet de prolongement du tramway ligne 3), Castellane (métro lignes 1 et 2 et tramway ligne 3), Noailles (métro ligne 2 et tramway lignes 1 et 2), St-Charles (métro lignes 1 et 2) et Capitaine Gèze (métro ligne 2 et projet de prolongement du tramway ligne 2).
- La ligne de métro ainsi prolongée facilitera les liaisons avec le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille).
- Les secteurs desservis par le prolongement seront plus facilement accessibles depuis le réseau routier de l'agglomération, notamment grâce aux parcs relais de Capitaine Gèze (en travaux) et Sainte Marguerite Dromel (en projet), ainsi qu'au positionnement de ses stations en interface direct avec le projet de Boulevard Urbain Sud sur le tronçon Maison Blanche – Florian.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro terminus, les terminus des lignes de cars départementales, les terminus de lignes de bus desservant l'est de Marseille.

Le projet permettra d'améliorer les liaisons avec le centre-ville, et d'améliorer la desserte en transports en commun des projets de développement urbain d'une partie de la Vallée de l'Huveaune, et notamment du programme immobilier et commercial d'accompagnement du Stade Vélodrome, de la ZAC de la Capelette, de la ZAC Vallon Régnny, et du secteur de Saint Loup faisant l'objet d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Il permettra également d'assurer la desserte en TCSP des pôles administratifs et commerciaux des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements (Mairie de Secteur, Castorama, Auchan) et d'établissements scolaires majeurs (lycées Jean Perrin et Marcel Pagnol)

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Lors de l'étude de faisabilité, des difficultés circulatoires sont apparues dans l'élaboration des scénarios de restructuration du réseau de bus, liées à l'emplacement de la station terminus à Saint Loup Pagnol.

Aussi, il est apparu opportun d'étudier la faisabilité de la création d'une station de métro supplémentaire et de prolonger la ligne 2 jusqu'au Boulevard Heckel, sur le site dit de « Rivoire et Carret ».

Le projet prévoit, selon le choix du terminus retenu (Saint Loup Pagnol ou Rivoire et Carret) :

- Le prolongement du métro sur un linéaire de 4 400 m ou 4 700 m environ entre la station Sainte-Marguerite Dromel terminus de la ligne 2 actuelle et la future station terminus, via un tunnel. Il est prévu la création de cinq ou six stations : La Pauline, Maison Blanche, Saint Tronc Perrin, Saint Loup Village et Saint Loup Pagnol, avec la station Rivoire et Carret en solution variante.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro terminus, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais d'environ 500 places.

Consécutivement à la création de l'opération au Budget primitif 2016, il convient d'affecter une autorisation de programme permettant l'approbation d'un programme et le lancement des études de niveau Avant-Projet de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'opération est de 15 330 000,00 €. Ce montant comprend les frais de maîtrise d'œuvre afférents aux études d'avant-projet, le coût des études techniques préalables (sondages, reconnaissances, topographie,...), les études environnementales du projet, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance des bureaux de contrôle pendant la phase d'étude. Cette enveloppe ne comprend pas le coût des acquisitions foncières ni le coût des déviations de réseaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DTUP 001-842/13/CC du Conseil Communautaire du 13 décembre 2013, portant approbation du principe d'une extension Nord-Sud de la ligne 2 du métro ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence du 14 décembre 2016

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger la ligne 2 du Métro de Marseille de la station Sainte-Marguerite Dromel jusqu'à la station terminus choisie et de créer de manière concomitante un pôle d'échanges dans le cadre de cette future opération ;
- Qu'il y a lieu d'affecter une autorisation de programme à l'opération créée, permettant le lancement des études.

Délibère

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Article 1 :

Sont approuvées la création d'une opération relative aux études d'extension de la ligne 2 du métro Dromel vers saint Loup et l'affectation d'une autorisation de programme à cette opération pour un montant de 15 330 000,00 €.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports 2017 et suivants – Sous Politique C230 - Nature Budgétaire 2031 – Fonction 815 – suivant l'échéancier prévisionnel :

- Année 2017 : 215 000 euros
- Année 2018 : 485 000 euros
- Année 2019 : 13 000 000 euros
- Année 2020 : 1 630 000 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016